

GROUPE DE TRAVAIL sur les conditions de travail

formation des cadres

1. Sensibilisation des cadres à l'ergonomie

Dans le cadre des axes prioritaires de la politique de prévention et d'action en santé au travail définis notamment lors des comités hygiène et sécurité ministériel des 18 décembre 2007 et 2 septembre 2008, la DFGFiP s'est engagée, dans le domaine de l'ergonomie, à professionnaliser les équipes qui pilotent les projets immobiliers en administration centrale et dans le réseau.

L'apport de l'ergonomie est essentiel dans la conduite des projets d'aménagement et de restructuration en transformant notamment les conditions de travail des personnels à la satisfaction générale de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour répondre à ces enjeux, une formation d'une journée de sensibilisation à la démarche ergonomique sera organisée, lors du 1^{er} semestre 2009, à l'intention des cadres décisionnaires de la DGFIP et des directions locales chargés de l'immobilier et/ou des ressources humaines en charge de ces projets.

Cette action de formation s'adressera en priorité aux cadres concernés par la mise en place des Services des Impôts des Particuliers (SIP) prévue sur la période 2009-2011.

Les deux ergonomes animeront, en alternance, les sessions de formation. Le contenu de la formation portera à la fois sur l'exposé des principes (matinée) et sur l'étude de cas concrets (après-midi).

Ainsi, le fil conducteur de la formation décline les aspects suivants :

- L'ergonomie : de quoi parle-t-on ? ;
- conditions de vie au travail « une autre approche » ;
- comprendre le travail pour le transformer ;
- adapter le travail à l'homme.
- Un pôle ergonomie aux ministères économique et budgétaire
- Présentation du pôle ;
- modalités de saisine ;
- les différents projets possibles ;
- les quatre axes d'une conduite de projet ;
- les trois facteurs d'efficacité d'une démarche d'ergonomie ;
- les trois phases principales dans l'élaboration d'un projet architectural.

- Étude de cas concrets : ergonomie de correction dans une trésorerie (analyse de l'usage des espaces de travail et analyse de l'usage de l'éclairage).
- Étude de cas concrets : ergonomie de conception lors d'une assistance maîtrise d'ouvrage HDF/SIP (déroulement de l'intervention).
- Une note circulaire sur cette formation précisera le calendrier de formation du premier semestre 2009.

2. Formation à la conduite de projets

La DPAEP élabore actuellement en concertation avec l'IGPDE une formation à la conduite de changement et à la démarche participative avec une approche ergonomique à destination exclusivement des n° 1 des départements. Cette

formation, portée par le CHSM, sera réalisée dans un format interdirectionnel et dispensée par l'IGPDE.

Dans un deuxième temps, la DGFIP s'engage à décliner cette formation au niveau directionnel à destination des cadres supérieurs, en adaptant aux spécificités de la DGFIP le module qui aura été conçu par la DPAEP et l'IGPDE.